

Ex concessis

- ❖ Lat. arg. *ex concessis*, de *concessus*, “concession, consentement”, de *concedere*, “céder, concéder, se ranger à l’avis de”.
Ang. arg. *from the consensus of the nations* ; lat. arg. *ex concessu gentium*, lat. *gens*, “race, peuple” ; *idem*.

L’étiquette latine *argument ex concessis* désigne deux formes d’argumentation.

— **Argument du consensus@** (*argument ex concessu gentium*), argument du consensus des nations, **V. Autorité**.

— **Argumentation sur les croyances@ de l’auditoire**. L’argument *ex concessis* développe des conclusions à partir de croyances admises de l’auditoire. Rien ne dit que celui qui argumente ainsi partage ces croyances, **V. *Ad hominem***. En ce sens, l’argument *ex concessis* est appelé également *ex datis@* (Chenique 1975, p. 322)